

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE EN FRANCE

La politique générale. — Au Comité exécutif du parti radical.

L'interpellation, qui a déjà occupé deux séances, n'a pas modifié la situation, parce que, comme dans tous les débats de ce genre, elle a, jusqu'ici, manqué de précision. Après des orateurs faisant un cours de théories socialistes plutôt qu'un discours de politique pratique, d'autres se sont noyés dans des questions de détail, discutant des points spéciaux de la Déclaration ministérielle.

En réalité, tout se résume dans les termes suivants : La Chambre a-t-elle confiance dans le Cabinet et est-elle d'accord avec lui sur l'orientation gouvernementale ?

A cette interrogation, aucune réponse ne peut être faite tant que le président du Conseil n'a pas dit ce qu'il voulait et ce qu'il entendait faire du pouvoir.

En dehors du discours de M. Briand, rien n'a une portée considérable, et c'est pour cela que l'opinion publique et même la Chambre suivent avec une attention relative la discussion.

On attend la parole toujours éloquent et habile, du président du Conseil.

Le Comité central exécutif du parti radical vient de prendre une décision qui, au point de vue parlementaire, a beaucoup d'importance ; il a défendu aux députés radicaux de se faire inscrire à un autre groupe, ainsi que beaucoup d'entre eux le faisaient.

C'est une rupture avec le groupe de l'Alliance démocratique, qui, de ce fait, pourrait être rejeté vers les progressistes.

Nous savons bien que des décisions comme celle-ci sont parfois théoriques et qu'on n'en constate pas l'effet pratique. Au moment d'un vote, la discipline dans les groupes ne s'observe pas d'une façon immuable, mais le fait de fermer le groupe radical aux membres des autres groupes, a de la portée.

L'idée est juste en somme, car on ne voit pas à quoi servent les groupes, sinon à assembler des hommes politiques ayant les mêmes opinions et poursuivant les mêmes buts.

On ne doit pas pouvoir à la fois s'engager dans des milieux parlementaires ayant des visées différentes. Chacun doit porter franchement sa cocarde.

### A L'ÉTRANGER

En l'honneur de M. Roosevelt. — Les démêlés du Vatican.

Les Américains préparent à M. Roosevelt une réception triomphale dont l'histoire n'aura offert jusqu'ici aucun exemple.

Ils disent couramment : « C'est le retour de l'île d'Elbe du Napoléon américain qu'on va fêter. » En quoi ils se trompent ; car le retour de l'île d'Elbe du Napoléon français fut loin de provoquer un enthousiasme sans mélange !

Cet événement annonçait de nouvelles guerres et faisait craindre d'irréductibles défaites.

Les Américains n'ont à redouter rien de semblable. Ils pourront se précipiter en foule, sans arrière-pensée, sans terreur secrète, au devant de M. Roosevelt qui n'a fait dans la vieille Europe que des conquêtes pacifiques.

Ils fêteront, en vérité, leur propre génie national dont nous avons pu admirer l'originalité et la puissance dans son incarnation la plus énergique, beaucoup plus que les succès personnels d'un homme d'Etat, que l'Europe a traité à la façon des souvenirs.

Pour dire toute la vérité, la comparaison entre Napoléon et M. Roosevelt, et nous en félicitons les Américains, n'est pas de celles qui s'imposent à l'attention de l'histoire.

Lorsqu'un pape est élu, le nom qu'il se donne implique souvent la pensée dominante qui le guide en montant sur le trône pontifical.

En s'appelant Pie X, le pape actuel a donc indiqué quel était celui de ses prédécesseurs dont il comptait s'inspirer, et il a repris, en effet, la politique intransigeante de Pie IX, qui a abouti à la chute du pouvoir temporel.

Léon XIII avait réussi à adoucir les conflits entre l'Eglise et la société moderne, Pie X s'évertue à les exaspérer.

Brouillé avec la France et avec l'Italie, le Vatican a ranimé les colères du protestantisme allemand, et il est à la veille de rompre avec l'Espagne : que lui restera-t-il ?

Aux manifestations de Berlin, répondant celles de Valence, et l'on voit, dans l'Europe, se soulever une véritable réprobation contre les idées émises dans la dernière encyclique. On dirait qu'assis sur le sommet de sa foi mystique, Pie X voit d'un oeil éteint tourner, sans y rien comprendre, les feuilles de l'histoire sous l'action du vent du siècle.

En France, où la parole du pape laisse la nation indifférente, nous nous soucions infiniment peu des encycliques, grâce à la séparation entre l'Eglise et l'Etat.

LE FURETEUR.

### PREMIÈRE JOURNÉE

Eh ! bien, mais cela ne débute pas trop mal ! La première séance a été remplie par trois longs discours de pure doctrine. Trois représentants du parti socialiste-unifié ont tour à tour occupé la tribune. Successivement ils ont fait à leurs collègues trois conférences sur la meilleure manière de rénover l'humanité. On se serait cru non pas au Parlement, mais dans un congrès socialiste. D'ailleurs aucun de ces trois orateurs n'a consenti à abandonner les généralisations pour fournir quelques indications précises sur les procédés à employer en vue de réaliser cet idéal qui reste toujours un idéal. Ils oublient qu'une Chambre a pour mission de voter des lois ; ils oublient qu'un Parlement n'est pas une Académie et que s'il est permis d'y philosopher, du moins faut-il que les doctrines exposées s'y traduisent en actes, en projets fermes et précis ! Ils ont exprimé des idées. Où sont leurs projets de loi ? Voilà ce qu'ils n'ont pas dit. Et pour cause.

Pourtant il faut reconnaître qu'il y a d'excellentes indications dans les discours prononcés notamment par M. Albert Thomas et par M. Lauche. La lecture des comptes rendus succincts publiés par la presse quotidienne donne cette impression que la Chambre a écouté ces deux orateurs avec intérêt, avec une attention où se révélait le désir de découvrir la part de vérité qu'il y a dans les revendications dont ils se font les interprètes.

C'est un sentiment commun à tous les républicains que l'œuvre à accomplir est une œuvre de réformation sociale, laquelle nécessitera un long et vaste effort méthodique et hardi. Seulement, une question se pose et sans doute les socialistes unifiés fourniront-ils à cet égard des explications nécessaires. Comment ne voient-ils pas ce que leur attitude a de contradictoire ? D'une part ils réclament du Parlement républicain des réformes. D'autres part, dans la propagande qu'ils font à travers le pays, ils déclarent que l'œuvre réformatrice est vaine et trompeuse.

Prendront-ils décidément parti ou continueront-ils ce double jeu ? S'ils veulent — tout en conservant leur autonomie absolue — collaborer à l'œuvre réformatrice du Parlement, qu'ils aient alors le courage d'en revendiquer la responsabilité devant le pays ! Ou bien, s'ils croient vraiment que ce travail n'est qu'une duperie, à quelle comédie se livrent-ils en réclamant du Parlement qu'il la poursuive sans trêve et sans repos ?

M. Lauche, qui est membre du Comité fédéral de la C. G. T., a critiqué en termes très fermes et à la

fois très mesurés l'application de certaines lois sociales. Il a fait là, vraiment, œuvre de législateur. S'il a raison et si ces lois sont mal appliquées, il appartient à la Chambre, qui contrôle le pouvoir exécutif, de faire connaître au gouvernement sa volonté... Mais, par cette intervention, M. Lauche a reconnu implicitement qu'il est partisan d'une action légale et qu'il a confiance dans l'efficacité de cette action ! Ira-t-il, demain, dans une réunion publique, pousser à l'action directe et révolutionnaire ? Si oui, quelle confiance ses collègues du Parlement pourront-ils ajouter à sa parole quand il les exhortera à légiférer ?

Mais jusqu'ici nous n'en sommes qu'aux préliminaires. Le débat continue et le vrai combat va s'engager. Toutefois, il nous sera bien permis de faire observer aux socialistes que s'ils veulent que le Parlement travaille, ils feront bien de parler un peu moins. Trois discours, trois orateurs en une seule séance, c'est beaucoup !

Au cours de la dernière législature, ils déposèrent et développèrent — oh ! oui, ils les développèrent — près de deux cents interpellations ! Ce qui ne les empêchait pas de reprocher à leurs collègues de n'avoir pas assez travaillé. A quoi ceux-ci auraient pu répondre : « Ce que nous avons fait ? Eh ! bien, mais nous avons écouté vos discours. »

Emile LAPORTE.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Munger, socialiste unifié, demande au gouvernement d'étendre aux travailleurs agricoles les lois ouvrières déjà appliquées dans l'industrie.

M. Viviani, ministre du travail, répond que l'application de la loi sur les accidents à l'agriculture est en discussion au Sénat, où il a fait adopter une procédure rapide. Il veut ensuite répondre au réquisitoire passionné de M. Lauche sur l'œuvre du ministère du travail. Les conclusions de M. Lauche sont injustes. Le ministre rappelle en effet comment, en 1908, il défendit le syndicalisme ouvrier à la tribune et son œuvre de plus en plus pratique.

Occupé au triomphe de la loi des retraites, le ministre n'a pu tout faire à la fois. C'est ainsi qu'il n'a pu encore empêcher les manœuvres procéduriers des patrons pour échapper à la juridiction prud'homale. Mais la question sera examinée avec le concours du garde des sceaux.

Au cours de la dernière législature, le ministère du travail a fait voter vingt lois nouvelles. Il y a maintenant plus de six cents inspecteurs du travail (qui ont adressé cent quarante et un mille mises en demeure et dressé cent mille contraventions).

Il est plus pernicieux de ne pas appliquer des lois sociales que de ne pas les voter. Mais ces lois sont appelées à trébucher si elles rencontrent l'hostilité des patrons et l'indifférence des ouvriers. Il en a été au débat ainsi pour la loi des Syndicats, et aujourd'hui pour la loi des retraites, votée cependant par ceux qui l'ont, le lendemain, condamnée devant le pays.

Cette allusion à l'attitude des unifiés provoque de vifs applaudissements sur les bancs de la Gauche et du Centre.

Il vaut mieux ne pas voter une loi sociale que de l'assassiner en dehors de cette enceinte, s'écrie M. Viviani.

Les applaudissements redoublent sur les mêmes bancs. Le ministre du travail est l'objet d'une ovation lorsqu'il descend de la tribune. M. Millerand va lui serrer la main.

MM. Fourment, Colly, Octave Vigne et Marietton, socialistes unifiés, interpellent sur la grève des chemins de fer du Sud.

M. Fourment prend le premier la parole. Il proteste contre l'emploi de la main d'œuvre militaire dans cette grève.

M. Millerand répond à l'orateur. M. Ferdinand Buisson demande au gouvernement de défendre l'école laïque. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 17 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Bénazet a la parole pour adresser au ministre de la guerre une question au sujet du transfert du matériel, du personnel et des crédits de l'aviation militaire, à la 4<sup>e</sup> direction du génie.

M. le général Brun dit que ce transfert est naturel, car c'est au génie qu'il appartient d'assurer le service d'aviation.

L'incident est clos. La Chambre valide les élections de MM. Sarraut, Bory, Perrier, Python et Gérald-Richard.

Et la séance est levée.

### SENAT

Séance du 16 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion de l'article 2 de la proposition relative à la recherche de la paternité.

On se rappelle que cet article détermine les cas dans lesquels la paternité hors mariage pourra être recherchée.

A la suite d'un long débat dans lequel interviennent MM. de Lamarzelle, Julien Goujon, Richard, Guiliier, rapporteur, et le garde des sceaux, les derniers paragraphes et l'ensemble de l'article sont adoptés, le mot « concubinage » étant substitué dans le texte au mot « cohabitation », du fait de l'adoption d'un amendement de M. Richard.

L'article 3, qui énumère les cas où l'action en recherche de la paternité ne sera pas recevable, est combattu par MM. Jeanneney et Louis Martin, défendu par M. Lamarzelle et le rapporteur.

A son tour, M. Bérenger intervient longuement pour supplier le Sénat de ne pas prononcer d'avance des indignités légales.

Finalement le Sénat adopte le premier paragraphe de l'article 3, dans une rédaction de M. Th. Girard, à laquelle se rallie M. Jeanneney, et qui n'est qu'une interversion des termes proposés par la commission, plaçant en première ligne l'incapacité notoire de la mère et en seconde ligne le commerce avec un autre individu.

La dernière partie de l'ensemble de l'article 3 est également adoptée.

L'article 4 établit les règles auxquelles est assujettie l'action en recherche de la paternité, et donne qualité pour introduire cette action à la mère pendant la minorité de l'enfant, et, en cas de décès, ou d'incapacité de la mère, à un tuteur « ad hoc », désigné à la requête du procureur de la République.

A la suite d'un très long débat, auquel prennent part MM. Boivin, Champeaux, Ratier, le rapporteur et le garde des sceaux, le Sénat adopte le premier paragraphe de cet article, complété par un amendement de M. Louis Martin, permettant à la mère, même mineure, d'introduire l'action au nom de son enfant. La suite est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 17 Juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend à l'article 4 la discussion du projet sur la recherche de la paternité.

M. Martin dépose un amendement disant que si l'action est intentée au nom d'un enfant qui a perdu son état d'enfant légitime par suite de l'exercice contre sa mère de l'action en désaveu, l'action devra être intentée dans l'année qui suivra le désaveu.

M. Barthou combat l'amendement qui est retiré par son auteur. Le Sénat discute le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. Et la séance est levée.

### Cours de sabotage

Nous lisons dans un récent périodique un petit cours de sabotage téléphonique fort bien conçu. En voici quelques extraits :

On rend les lignes télégraphiques inutilisables en reliant par un fil métallique tenu et presque invisible tous les fils partant d'un même poteau... Une autre excellente manière, c'est de diriger le courant à terre. Pour ce faire, on attache au fil aérien un fil métallique qui vient toucher le sol. Si le fil saboteur descend le long du poteau, si l'on a pris la précaution de l'appliquer exactement contre le poteau, de le recouvrir sur toute sa longueur d'une couche de mastic, que l'on salit, que l'on patine à dessein, l'administration pourra envoyer au long de la ligne les plus habiles ingénieurs : ils ne trouveront rien.

Où croyez-vous que figurent ces indications minutieuses, dans lesquelles aucun détail n'est négligé ? Dans un farouche organe syndicaliste prônant l'action directe ? Nullement. Le passage précédent est extrait d'une revue d'électricité, qui fort heureusement n'a que des lecteurs avertis ; et c'est un ingénieur qui l'a rédigé.

### DÉBUTS DE RÈGNE

Quand George V eut nommé son secrétaire particulier, qui prend la place occupée par lord Knollys auprès d'Edouard VII, il lui demanda familièrement :

— Quel doit être le début de mon règne ?

Le confident admis à donner son avis répondit respectueusement :

— Sire, tous les règnes commencent par le même geste.

— Et c'est ?

— La création d'un nouveau timbre-poste.

Le roi eut un sourire. Le secrétaire faisait vibrer une fibre sensible : George V est en effet le premier philatéliste du siècle. Sa collection, sans rivale, s'évalue, à plusieurs millions de francs. Elle contient toutes les figurines qui, depuis 1840, date de l'innovation de Rowland Hill, ont vu le jour non seulement en Angleterre et dans les colonies britanniques, mais dans tous les pays de l'univers où se sont fabriquées et se fabriquent encore les vignettes chères à la timbromanie.

Le nouveau timbre-poste anglais va faire son apparition. Il portera l'effigie de George V, mais celle-ci, en profil, sera tournée dans le sens opposé à celle d'Edouard VII.

La poste a son protocole : il ne faut pas que deux rois qui se suivent regardent du même côté.

### La création d'une marine chinoise

La création d'une marine militaire préoccupe vivement les milieux gouvernementaux chinois.

On lit dans les journaux de Chine : « Le Conseil de l'empire a délibéré avec le prince Luenn président du Sénat, sur les voies et moyens à employer pour la création de la marine militaire, actuellement décidée. »

« Il a été reconnu au cours de cette délibération, que l'administration gouvernementale dans les provinces ne pourrait rassembler les sommes considérables qui seront nécessaires. »

« Mais comme la création d'une marine militaire est une affaire vitale pour l'Etat, il appartient au peuple de fournir les sommes voulues et de les approuver. Lorsque le Sénat ouvrira sa première session, on lui soumettra l'affaire des ressources pour la marine, et après en avoir délibéré il enverra une communication à tous les Conseils provinciaux pour que ceux-ci traitent cette affaire en accord avec lui et assument leur part de la charge commune. Le prince Luenn a assuré le Conseil de tout le concours du Sénat »

Ces dispositions nouvelles, par lesquelles le gouvernement chinois augmente lui-même les attributions qu'il a fixées aux Assemblées provinciales, paraissent provenir du désir de calmer les impatiences au sujet de l'Assemblée nationale, en remettant à des Assemblées élues la charge de prendre des décisions qui intéressent tout l'empire. La crainte le fait s'engager ainsi dans la voie d'un fédéralisme qu'il voulait éviter.

Mais les Chinois ne se préoccupent pas seulement de faire construire des vaisseaux, ils veulent aussi des ports de guerre.

« Le prince Siun, écrit-on, président de la direction de la marine, vient de se consacrer entièrement à l'étude des ports de guerre. Ces temps derniers, il a délibéré plusieurs fois avec les chefs de service de la direction de la marine. Leur attention s'est fixée sur trois points : Wei-Hai-Wei, le port de Yulinn et la baie de Sanneng. »

« Wei-Hai-Wei serait le port du Nord, Yulinn celui du Sud, et à la baie de Sanneng on construirait le port du Centre ; mais la position de la baie de Sanneng avec les îles Chusan, celle de Yulinn avec le port de Shlapou, étant meilleures, on se propose d'y envoyer quelques élèves sortis de l'école des ingénieurs pour y faire une enquête et des plans, au vu desquels on se prononcera. »

### La mort du Bridge

Le bridge se meurt, du moins dans la société anglaise. La cause de ce prochain trépas est peu connue : ce sont les femmes de chambre qui ont tué le bridge.

Elles y perdaient encore plus que leurs maîtresses, car paresses et lades avaient cessé peu à peu de leur donner leurs robes pour les faire enlever elles-mêmes par les revendeuses. C'était de l'argent tout trouvé aux jours de déveine.

On a constaté en effet que, depuis la fièvre du bridge, c'est à dire depuis huit ans, le nombre des marchandes à la toilette a considérablement augmenté à Londres et dans toute l'Angleterre.

La femme de chambre ne pouvant plus compter sur Madame est devenue l'ennemie du bridge. Elle a poussé Monsieur, qui l'écoute, à décrier cet abominable jeu américain et Monsieur a fait chorus.

Dans le smart set, dans les clubs on abandonne donc le bridge pour le billard. Et les belles ladies n'ont pas tardé, elles aussi, à délaisser les cartes pour les billes blanches et rouges.

Déjà les couturières lancent un costume approprié au nouveau passe-temps, plus hygiénique et plus amusant que le bridge. On s'exerce à l'art des Slosson et des Vignaux, on s'initie aux secrets des effets, c'est une passion. Demain le bridge sera mort.

### INFORMATIONS

#### La catastrophe du « Pluviôse »

Les obsèques

En vue des funérailles, le général Davignon a conféré avec le maire.

Ce sont les généraux Kremer et Verraux d'Arsas qui commanderont les troupes rendant les honneurs.

L'escorte du président de la République sera formée de deux bataillons du 73<sup>e</sup> d'infanterie de Hesdin et Béthune, commandés par le colonel Bernard.

Les décorations commencent dans l'église Notre-Dame, dont la façade sera tendue de noir et l'intérieur drapé de tentures noires lamées d'argent avec des trophées de drapeaux et des écussons marqués aux initiales R. F. et P., initiale du « Pluviôse ».

Près du chœur seront placés, sur la première rangée, les trois cercueils d'officiers, puis viendront quatre rangées de cercueils, à raison de six par rangée.



Immédiatement derrière, cinq fauteuils réservés au président de la République, au président du Conseil, aux ministres de la marine et de la guerre, au sous-secrétaire d'Etat à la marine ; puis viendront les parents des victimes à raison de trois par famille.

#### Le pavillon du « Pluviôse »

Le musée de la marine va demander au vice-amiral Boué de Lapeyrière, le pavillon du « Pluviôse », qui a été retrouvé par un dessaphandriers, pendant les travaux de sauvetage du submersible.

Ce pavillon, a en effet, sa place marquée parmi les reliques que conserve le musée de la marine au Louvre. On lui adjointra une notice historique et une plaque où un petit monument quelconque de souvenir, sur lequel seront gravés les noms des officiers et matelots du « Pluviôse ».

#### Le roi de Bulgarie en France

Voici le programme du prochain voyage du roi de Bulgarie en France : Arrivé le 23 juin ; à trois heures, dîner à l'Elysée.

Le 24 juin, réception de la colonie bulgare au ministère des affaires étrangères.

Le 25 juin, le roi se rendra au camp de Châlons et assistera à une manoeuvre militaire et à des expériences d'aviation.

Le 26 juin, le roi se rendra au Grand-Prix ; le soir, gala à l'Opéra.

Le 27 juin, dîner à la légation de Bulgarie.

Le 28 juin, à onze heures, départ de Paris.

#### Petites Nouvelles

M. Python, député du Puy-de-Dôme, a soutenu avec succès mercredi, sa thèse de docteur en droit, devant la Faculté de Paris.

Des télégrammes de Seattle (Washington) annoncent que 30 Japonais ont été chassés d'un village de bucheons voisins de cette ville. Ils ont été poursuivis par les habitants armés, qui leur ont interdit l'accès du village. Les Japonais chassés se sont plaints à leur consul.

Par suite d'une collision entre le vapeur « Greif » et le paquebot « Hadassou », ce dernier a coulé à pic dans le canal Kaiser Wilhelm, près de Kiel. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La cour d'assises de la Seine a acquitté le terroriste Rips qui avait tenté d'assassiner un colonel de police russe.

L'affaire de l'agence de désertion découverte à Mascara prend d'importantes proportions. En outre d'Otto, principal accusé, ont été arrêtés sa femme et un légionnaire autrichien nommé Koren. Trois nouvelles arrestations sont imminentes. Jusqu'à présent on a établi que dix légionnaires étaient compromis dans cette affaire.

Le Comité Waldeck-Rousseau vient de se réunir et a décidé de proposer au choix du gouvernement, pour l'inauguration du monument élevé aux Tuileries à l'ancien président du Conseil, les dates du 29 juin ou du 6 juillet.

De faibles secousses de tremblement de terre ont été ressenties jeudi matin en Espagne, à Madrid et Grenade notamment. Elles n'ont occasionné aucun dégât.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Autour du Conseil municipal

Entre autres questions, le Conseil municipal dans sa séance de jeudi, s'est occupé de l'affectation de l'immeuble du Grand Séminaire à l'armée.

Le Conseil municipal avait cru tout d'abord que l'affaire allait être réglée définitivement puisqu'aussi bien il avait consenti des sacrifices relativement importants pour l'aménagement de cet immeuble.

Le ministre des finances répond que les 5.000 francs votés par le Conseil municipal sont insuffisants et celui-ci toujours conciliant accepte de faire encore un effort, de consentir un nouveau sacrifice et jeudi il a voté la somme de 15.000 francs.

Evidemment, il y a loin de ces 15.000 francs votés aux 40.000 réclamés par le ministre des finances.

Mais on peut répondre, à l'impossible nul n'est tenu : et un sacrifice consenti par une partie mérite bien qu'un sacrifice égal soit consenti par l'autre partie.

Car, comme le fait remarquer le rapport de la commissions des finances lu par M. Dulac, à la séance de jeudi, rapport que nos lecteurs trouveront ci-après, la ville de Cahors n'a jamais rechigné pour accorder tout ce qu'a demandé jusqu'à ce jour l'administration militaire dans l'intérêt des soldats.

Et même, il faut reconnaître que nombreux et lourds ont été ces sacrifices

pour les faibles ressources de la ville.

Est-ce que dès lors, chacun ne pourrait pas y mettre un peu de sien ?

Cette foi-ci, la ville consent à payer 15.000 francs : cette somme est rondelette, car au surplus, l'immeuble du Grand Séminaire est en bon état.

Mais si la ville ne peut pas se soustraire aux demandes du ministère des finances, encore faut-il que ces demandes et que les menaces continuelles dont elle est l'objet aient un terme.

Il est à souhaiter que le nouveau sacrifice consenti par le Conseil municipal donne satisfaction au ministère des finances : l'immeuble du Grand Séminaire convient parfaitement à l'administration militaire qui pourra desserrer le casernement et partant faire observer les mesures d'hygiène tant recommandées là où il y a agglomération.

La bonne volonté de la ville est manifeste : qui donc pourrait ne pas lui tenir compte de ses sacrifices !

L. B.

#### MAIRIE DE CAHORS

##### Vaccination et revaccination

Le Maire de la Ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens qu'une séance gratuite de vaccination et de revaccination aura lieu à l'Hôtel de Ville, pour les deux cantons de Cahors, le mardi 28 juin, à 2 heures du soir.

##### Nos compatriotes

Gaston Alphonse, élève de l'école de la rue du Lycée, fils de notre compatriote Laurent Alphonse, horticulteur-grainier à Cahors, vient d'être admis à l'école pratique professionnelle d'Agriculture de Saint-Pau (Lot-et-Garonne).

##### L'Aviation à Cahors

Le clou de la journée de dimanche sera certainement la montée du boulevard Gambetta à vive allure par l'aviateur Lamouroux, conduisant son monoplane comme une automobile. La manoeuvre de l'appareil, fonctionnant ainsi est en effet fort délicate. Le gouvernail seul assure la direction ; une vitesse suffisante, 25 kilomètres à l'heure, au minimum, permet seule au gouvernail d'avoir prise sur l'air. On conçoit dès lors qu'il faut que le conducteur soit sûr de lui-même pour se lancer dans le couloir formé par les arbres du boulevard. Aussi un service d'ordre rigoureux sera-t-il établi pour éviter tout accident. Une seule personne traversant la route au passage de l'aéroplane, pourrait être cause d'un terrible accident dont elle serait la première victime. Mais que le public se rassure : toutes les précautions sont prises pour assurer la sécurité de l'aviateur et des spectateurs.

L'appareil est exposé à la halle aux grains. Il est visible tous les jours, de neuf heures à midi et de une heure à sept heures. Les amateurs d'aviation feront bien de l'aller voir au plus tôt, car il y aura dimanche à la halle un véritable encombrement.

Ajoutons qu'à défaut de terrains propices, l'aéroplane peut pas s'envoler dans Cahors : pareille tentative serait très dangereuse autant pour le public que pour le pilote.

##### Postes

M. Découp, brigadier facteur à Cahors, est nommé en la même qualité à Périgueux.

##### CONSEIL MUNICIPAL

###### Séance du 16 Juin 1910

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni jeudi soir sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance est ouverte à 9 h.

Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Ressiguié, Teyssonnières, Périé, Fernandès, Durran, Sastres, Arnaudet, Gibert, Murat, Salanié, Paubert, Paulus, Mauriés, Bris, Gayet, Tourriol, Dulac.

###### Aux victimes du « Pluviôse »

En ouvrant la séance, M. le Maire prononce l'allocation suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, une catastrophe épouvantable a ajouté un nouveau deuil à ceux déjà si cruels qu'avait subis notre marine. Je crois être l'interprète du Conseil tout entier et de la ville de Cahors, en adressant un souvenir ému aux victimes du Pluviôse et en donnant notre admiration aux braves qui, depuis trois semaines, et au péril de leur vie, s'acharnent à arracher à la mer ses glorieuses victimes. »

M. Suquet, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est approuvé sans observations.

Le Conseil procède à la nomination des commissions ; les mêmes membres sont désignés.

Le Conseil donne avis favorable au compte rendu des dépenses imprévues qui s'élevait à 724 fr. 11.

Acte est donné du dépôt de pièces relatives à la comptabilité de la commune de l'hospice et du bureau d'assistance.

Avis favorable est donné aux demandes de bourses à l'Ecole nationale professionnelle de Vierzon en faveur des jeunes Vernhes et Grimaud.

Une pétition des habitants de Lacapelle pour l'établissement d'une pompe est renvoyée à la Commission des T. P.

Avis favorable est donné à la demande de la commune de Catus tendant à la transformation en marché-foire du marché du 7 novembre.

Avis favorable est donné à la demande de bourse à l'école pratique d'agriculture en faveur du jeune Alphonse Gaston.

Le prix de la pension de l'aliéné A... à l'asile de Leyme sera supporté par la ville et le département dans les proportions prévues par le règlement.

Une demande de création d'un emploi d'adjoint à l'école de la rue Fénelon reçoit un avis favorable.

Avis favorable est donné à la demande de l'hospice de Cahors relativement à l'exécution de divers travaux.

Le Conseil approuve le projet de création de ressources pour la construction des chemins vicinaux en 1911.

Avis favorable est donné à la demande de création d'un 3<sup>e</sup> adjoint au cours complémentaire de la rue du Lycée.

L'Hospice de Cahors demande à employer le legs Sotoul pour couvrir le déficit qui s'élevait à 14.000 fr. Avis favorable.

Une pétition des habitants de la place Rousseau demandant que les marchés des oies vivantes, mortes et des raisins soient établis sur la place Rousseau. Renvoyée aux Commissions réunies.

M. le maire communique un rapport de service vicinal transmis par le préfet et relatif à l'établissement d'une canalisation d'égout demandé par M. Rigaudie propriétaire du buffet de la Gare.

Avis favorable est donné à l'établissement de la canalisation projetée.

Une pétition des habitants de la rue Barrée demandant l'établissement d'un bec de gaz reçoit un avis favorable.

M. le Maire lit une délibération de la Commission administrative de l'hospice demandant la dévolution du château de Mercuès en vue d'y installer un sanatorium pour tuberculeux. Avis favorable.

Avis favorable est donné à l'acceptation par l'hospice d'un legs de 500 fr. en faveur de cet établissement fait par Mme Cornille épouse Bourrières.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande d'aliénation d'un immeuble sis rue Pelegry au profit de M. Tulle moyennant le prix de 1000 fr.

##### Rapports des Commissions

M. Ressiguié propose de donner un avis défavorable à la demande formée par M. Caumont tendant à l'arrachage de deux platanes de l'avenue de la Gare.

Il propose un avis favorable par la construction d'un trottoir devant l'immeuble de M. Caumont.

M. Durrané donne communication d'un rapport relatif au projet d'acquisition de la maison n° 10 de la rue des Boulevards appartenant à M. Pezet.

M. Durrané propose cette acquisition moyennant la somme de 13.000 fr., somme sur laquelle la ville paiera 4.500 fr. le restant du provenant des souscriptions diverses.

Les conclusions sont adoptées.

M. Fernandès propose d'autoriser le Maire à prendre l'engagement de payer une redevance annuelle à titre de location de 60 fr. pour l'établissement de St-Gabriel et une somme de 40 fr. pour l'établissement des Capucins. Adopté.

M. Paubert demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une diminution du prix de location pour les consommateurs qui utilisent à la fois le gaz et l'électricité et qui emploient deux compteurs.

M. le Maire promet de faire une demande à la Compagnie.

M. Gayet propose d'accepter l'affaire de vente d'une partie de l'immeuble de Mme veuve Alix pour la construction de l'Avenue du Nord ; cette vente s'éleverait à 1.000 fr. Adopté.

M. Gayet propose de noter la somme de 7.700 fr. pour la construction des trottoirs, des travaux de terrassement sur la place des tabacs. Adopté.

M. Gayet rappelle que le Conseil a refusé d'approuver la police d'abonnement pour l'éclairage électrique et a formulé des conditions.

1<sup>o</sup> La démission du prix de l'éclairage électrique.

2<sup>o</sup> La propriété pour les abonnés des branchements payés par eux.

3<sup>o</sup> La justification du prix des branchements calculé d'après le nombre des lampes et non d'après le nombre d'ampères.

La compagnie rejette la première demande, accepte la 2<sup>e</sup> et ne répond pas à la 3<sup>e</sup>.

M. Gayet propose d'autoriser l'administration municipale d'approuver la police d'abonnement. Adopté.

M. Gibert propose d'approuver la titularisation du poste de professeur de gymnastique au collège de filles. Adopté.

M. Dulac donne lecture d'un rapport relatif à l'aménagement du Grand Séminaire.

Voici ce rapport :

Par une délibération du 27 mai 1909, vous avez voté une somme de 5.000 fr., au département de la guerre dans le but de contribuer à la dépense d'aménagement du Grand Séminaire.

M. le Colonel Dousdebé, directeur du Génie à Toulouse a répondu le 7 juin à la mairie de Cahors.

Dans sa lettre M. Dousdebé fait connaître que cette communication a été adressée à M. le Ministre de la guerre qui l'a adressée au ministre des finances.

Le Ministre des finances a répondu que l'affectation du Grand Séminaire ne pouvait être accordée car la subvention de la ville de Cahors était trop faible.

Il estime que la ville devrait prendre à son compte la dépense nécessaire (40.000 fr.) pour rendre l'immeuble occupable par la troupe.

Cette condition est formelle.

Il est à craindre, dit le Colonel Dousdebé que si cette manière de voir n'était pas partagée par la ville, le ministre des finances maintienne son refus d'affectation du Grand Séminaire au département de la guerre, et comme conséquence, que le ministre de la guerre soit obligé, au cas où l'état sanitaire de la troupe viendrait à l'exiger, à envisager pour le des errement du casernement, une solution qui pourrait ne pas être favorable aux intérêts de la ville de Cahors.

« Ainsi que le faisait valoir M. Suquet dans son rapport de mai lors du vote des 5.000 francs, la ville a fait de tout temps de lourds sacrifices manifestant ainsi l'intérêt qu'elle attache à conserver intacte sa garnison et assurer à la troupe les meilleures conditions de confort et d'hygiène.

C'est ainsi que le 6 septembre 1874 le Conseil municipal votait une convention par laquelle l'administration de la guerre s'engageait à construire à Cahors une caserne destinée à loger 2.400 hommes moyennant une large participation de la ville.

Le Conseil votait à cette époque un emprunt de 1 million destiné :

1<sup>o</sup> à donner à l'Etat une somme fixe de 215.000 francs ;

2<sup>o</sup> à acquérir l'enclos des Augustins, à fournir un champ de manoeuvres et un champ de tir, dépenses évaluées à 200.000 francs ;

3<sup>o</sup> à faire à l'Etat les avances nécessaires pour la construction des casernes.

La ville s'engageait en outre à approvisionner gratuitement la garnison d'eau potable et à pourvoir à l'hospitalisation des malades.

La proposition des nouvelles constructions était attribuée en totalité à l'Etat qui par conséquent en prenait l'entretien à sa charge.

Quatorze ans après cette convention les casernements, ainsi édifiés au prix de lourds sacrifices purement insuffisants, et le 23 novembre 1888, le Conseil municipal sollicita de nouveau de participer à des dépenses nécessaires par des agrandissements et améliorations s'engageant à prendre à sa charge le tiers de ces dépenses et émettait le vœu que par suite la ville conservât son régiment au complet.

Cet engagement fut accepté par l'Etat et consigné dans une convention votée dans la séance du 18 mai 1889.

Le chiffre des dépenses qui de ce chef incombèrent à la Ville s'éleva à 51.000 francs, et cependant, malgré ce nouveau sacrifice l'administration de la guerre a à plusieurs reprises protesté de l'insuffisance des casernements pour demander de nouveaux agrandissements, menaçant chaque fois de distraire une partie de la garnison de Cahors pour la transférer ailleurs et c'est ainsi que par délibération du 18 mars 1903, le Conseil municipal votait la mise à la disposition de l'autorité militaire, de l'école de la place Thiers, devenue une annexe de la caserne.

Ce nouveau sacrifice peut s'évaluer à la somme de 100.000 francs.

Ce passé semblerait devoir éviter à la ville de Cahors la menace perpétuelle d'une diminution de garnison si elle ne consent pas de nouveaux sacrifices.

La faible élasticité de notre budget n'avait paru nous permettre qu'un sacrifice de 5.000 francs.

Il importe, Messieurs, de montrer à M. le ministre de la guerre que nous avons le désir de lui donner satisfaction et je suis certain que dans cet esprit, vous adopterez les conclusions de votre commission qui vous prie de porter à 15.000 francs la subvention municipale ; mais comme il serait impossible sans recourir à l'emprunt de trouver cette somme dans un seul budget, nous proposons de répartir en 3 annuités le paiement de la subvention.

La Commission reste persuadée et le Conseil municipal tout entier avec elle, que le ministre comprendra que nous faisons l'effort maximum que nous permettent nos finances et qu'il voudra bien accepter notre offre, signer le plus tôt possible le décret d'affectation définitive.

Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Dans sa réunion du 13 Juin le Conseil d'Administration a décidé que les

assemblées trimestrielles, destinées à tenir les adhérents au courant des progrès de l'œuvre, auront lieu désormais à Cahors.

La première de ces assemblées est fixée au dimanche 19 Juin 1910, à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. Tous les sociétaires sont invités à y assister.

##### Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du Véloce-Sport Cadurcien sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Société qui aura lieu le mardi 21 juin, à 8 heures et demie, au siège du Club.

##### Ordre du jour :

Règlement des comptes. Calendrier sportif pour 1910.

##### Fête Nautique

Aujourd'hui dimanche 19 Juin, de 3 à 4 heures, sera couru le match Ville-neuve-Cahors à 4 rameurs de pointe.

Le départ des équipes aura lieu à 3 h. 1/2 et sera annoncé par un coup de canon. Il sera donné à 1800 mètres en avant du garage et l'arrivée sera en face le pavillon de l'Aviron Cadurcien.

Les couleurs Villeneuvoises seront défendues par MM. E. Popie, C. Boscq, L. Duffau, P. Lafon, barreur, Chaudru, maillot blanc, bande noire.

Les couleurs Cadurciennes se seront par MM. Tardien, Menferme, Desprats Armand, Lassus, barreur, Gibert aîné, maillot noir, écharpe rouge.

La musique militaire du 7<sup>e</sup> de ligne se fera entendre pendant la course.

##### Musique du 7<sup>e</sup> de Ligne

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la musique du 7<sup>e</sup> de ligne au garage de l'Aviron Cadurcien le dimanche 19 juin 1910 :

Ronde des petits Pierrots.	Bosc
Le Lac des Fées (ouvert).	Auber
J'ai peur d'aimer (valse).	Rico
La Féria	Lacôme
A. Los Toros	
B. La Réja	
C. La Zarzuela.	
Les Echos du Quercy.	Kelsen
La Veuve joyeuse (valse)	Lehar
Babel (Polka)	X...

##### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 Juin 1910

###### Naissances

Vignals Gabrielle-Ernestine, Place de la Merci.  
Soriac René-Antoine-Jean, Avenue de Toulouse, 14.  
Miquel André-Marie-Suzanne, Avenue de la Gare.  
Cancès Jean-Louis, à Cabessou, Ecole Normale.  
Defoix Cécile-Henriette-Marcelle, faubourg Cabazat.  
Gordier Emile, à la Maternité.

###### Publication de Mariage

Faure Jean-Alexandre, poseur au chemin de fer, et Vergnes Anna, s. p.

###### Décès

Contou Jean-Pierre, 68 ans plâtrier à St-Georges.  
Mandelli Joseph, bijoutier, 92 ans, Boulevard Gambetta, 26.  
Rauffet Ernestine, épouse Périés femme de service, 27 ans, hospice.  
Gourgu Jacques, cultivateur, 72 ans, à Saint-Henri.  
Recès Michel, cultivateur, 72 ans, aux Junies.  
Barrès Claverie camionneur, 40 ans, rue Donzelle.

##### NOUVEAU DOCTEUR

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Docteur Lasaygues, précédemment à Praysac, est définitivement installé à Cahors, rue Emile Zola (Maison Vincens), derrière le Palais de Justice.

##### CHANGEMENT

de

##### DOMICILE

A dater du 20 Juin prochain, le CABINET DE CONSULTATIONS DE

##### M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

sera transféré 8, RUE FÉNELON,

en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

### Nos DÉPÊCHES

##### Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 juin, 1 h. 30 s.

##### La succession de

M. Chauvière

M. Zévaès, socialiste indépendant sera candidat à l'élection lé-

gislatif de la 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

##### Monument Waldeck-Rousseau

Le monument Waldeck-Rousseau sera inauguré aux Tuileries le 6 ou 7 juillet sous la présidence de M. Fallières.

Des discours seront prononcés par MM. Briand, Millerand, Carnot, et le bâtonnier des avocats de Paris.

##### Dirigeable militaire

Le dirigeable militaire « Liberté » a quitté ce matin Chalais et s'est rendu à Meudon, il a évolué parfaitement pendant 40 minutes ; il est revenu ensuite à son point de départ.

##### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 juin 9 h. 37 m.

##### Le « Pluviôse »

Les travaux de charpente exécutés sur les chalandes devant conduire le « Pluviôse » à la cale sèche, ont été poursuivis toute la nuit.

On croit que le submersible ne pourra pas être soulevé avant mardi ou mercredi.

##### Epidémie cérébro-spinale

Plusieurs cavaliers du 60<sup>e</sup> chasseurs à Lille, sont atteints de fièvre cérébro-spinale.

##### Desastres en Hongrie

Les dégâts causés par les inondations dans le sud-est de la Hongrie sont considérables ; le chiffre des morts dépasse 400.

##### AGENCE FOURNIER.

##### Arrondissement de Cahors

###### Catus

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Catus se réunira aujourd'hui dimanche à 9 heures du matin.

###### Cazals

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires élémentaires auront lieu à Cazals, le 9 juillet, à huit heures du matin, à l'école des filles.

###### Lalbenque

Assistance. — La commission cantonale d'assistance obligatoire aux



Puy-Evêque

Dans la nuit de vendredi, vers 2 heures 3/4 du matin les habitants ont été réveillés en sursaut par le tocsin et les battements du tambour...

Montcabrier

Foire. — Voici les principaux cours pratiqués à notre foire du 14 juin :

Marché aux bœufs. — Les plus forts attelages valaient de 1 000 à 1.100 fr. ; les bœufs ordinaires de 800 à 900 fr. ; jeunes bœufs, de 600 à 700 fr. ; bœuvillons, de 450 à 550 fr. ; vaches de travail, de 600 à 750 fr. ; le tout la paire.

Pour la boucherie, le bœuf gras valait 38 à 41 fr., les 50 kilos, poids vif et selon qualité ; le veau, de 80 à 90 cent. le kilo.

Marché aux porcs. — Les jeunes porcs se vendaient à des prix bas et la vente était lente ; les prix variaient de 10 à 15 fr., selon la qualité et les forces.

Marché aux chevaux. — Sur cette place, quelques affaires se sont traitées à de bons prix sur des bêtes de prix moyen.

Place de la volaille. — Poulardes et gros poulets, de 5 à 6 fr. la paire ; jeunes poulets, de 3 à 4 fr. ; pintades, de 6 à 8 fr. 50 ; canards, de 5 à 6 fr. ; pigeons, de 1 fr. 25 et 1 fr. 50 ; lapins domestiques, de 2 à 2 fr. 50, le tout la paire.

Jardinage. — Apport assez important, vente très active à des prix assez bas.

En résumé bonne foire pour le commerce local.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours musical. — La manifestation artistique qui se prépare pour les dimanche 26 et lundi 27 juin, promet de dépasser toutes les espérances.

Le programme des fêtes est, du reste, très alléchant et les amateurs de bonne musique seront servis à souhait l'après-midi et la soirée de ces deux jours de fêtes.

De plus, la Compagnie d'Orléans, toujours soucieuse d'être agréable et utile aux populations desservies par son réseau et en vue de faciliter la rentrée des personnes qui auront assisté aux fêtes du concours musical, organisera des trains spéciaux dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 juin qui circuleront aux heures ci-après, savoir :

1° Train : Gourdon, départ minuit 15, Sarlat, arrivée minuit 35. 2° Train : Gourdon, départ minuit 30, Cahors, arrivée 1 h. 36 matin.

3° Train : Gourdon, départ minuit 45, Brive, arrivée 2 h. 33 matin.

Ces trains spéciaux desserviront toutes les stations intermédiaires à l'exclusion de l'arrêt de Payrignac, compris sur la ligne de Gourdon-Sarlat.

Reilhaguet

Déclaration de guerre. — Dans notre dernier numéro nous avons dit que nous partirions en guerre dans l'intérêt de notre commune ; nous commençons aujourd'hui,

A Monsieur le Préfet du Lot. Les soussignés, contribuables de la commune de Reilhaguet et y demeurant ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La commune de Reilhaguet, en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 1er juin 1904, fut autorisée à acheter à M. C. Fabre propriétaire à Couzon (Lot), pour l'installation d'une école de filles, divers immeubles en nature de maison, cour, jardins et parcs, portés au plan cadastral de la commune sous les numéros 82, 83, 84 et 85, section E.

Ces immeubles qui étaient la propriété de Mme Sandberg, veuve Chassaing et de Prosper Chassaing, furent acquis par M. C. Fabre avec d'autres immeubles, à la barre du tribunal civil de Gourdon, le 3 février 1903, sur expropriation et revendus par ledit Fabre à la commune de Reilhaguet le 3 mars 1907.

Ces immeubles sont parfaitement délimités et les délimitations existent encore aujourd'hui d'avec les héritages voisins par des murs de clôture et de soutènement.

Les voisins du sud-est : M. E. G. et ses enfants ; P. G... A. G... et M. G... propriétaires indivis, demeurent à Reilhaguet, ont émis la prétention de franchir le mur de soutènement séparatif de leur héritage, mur qui a 1 m. 50 environ de haut et supportant les terres de la commune situées immédiatement au dessus de leur immeuble et d'approprier sur les numéros 82 et 83 une longueur totale de 23 mètres sur 2 mètres de large.

L'empiétement du terrain est nettement caractérisé par l'apposition d'une barrière en fil de fer sur le terrain communal et l'enlèvement, à ce jour, d'une longueur de 7 m. 50 de mur de soutènement et de terrain.

De plus la famille G... n'est jamais intervenue dans les ventes successives précédentes, n'étant nullement propriétaire du terrain empiété et n'en ayant jamais payé l'impôt. Ses prétentions sont donc absurdes et la commune ne doit les tolérer et même ne peut se désintéresser de la perte d'une partie de l'immeuble communal payé avec la subvention de l'Etat.

Les soussignés viennent donc protester auprès de vous, Monsieur le Préfet, contre cet empiétement qui avait été déjà signalé à M. le maire de Reilhaguet le 1er juin 1903.

Ils vous prient très respectueusement de faire mettre la famille G... en demeure de délaisser le terrain convoité, de rétablir le mur de soutènement dans son état primitif et de remettre la terre, enlevée et transportée dans sa propriété.

Dans l'espoir que satisfaction sera donnée à leur réclamation, faite au nom des intérêts de la commune et pour le respect du droit, de la justice et de la loi, ils sont, Monsieur le Préfet, vos très humbles serviteurs.

(Subsent les signatures)

Salviac

Subvention. — Une subvention de 100 francs vient d'être accordée à la société musicale les Enfants de Salviac.

Carennac

Electrocution. — Un cultivateur de Padirac, employé occasionnellement par l'usine électrique de Carennac, a été tué par la chute d'un poteau qu'il venait d'abattre. Embarassé dans les fils, le malheureux a été foudroyé par le courant.

Lamothe-Cassel

Lamothe-Cassel, le 13 juin 1910.

Monsieur le Directeur

Le Journal du Lot du 29 mai m'a attaqué dans un article qui n'était pas signé. Le 5 juin, il a eu la courtoisie d'insérer ma réponse. Ayant été prevenu qu'il y aurait une suite au premier article, je n'ai pas été surpris d'en trouver un deuxième dans le numéro du 12 juin.

Ce qui m'a surpris, c'est de le voir signé, cette fois-ci.

Et quelle signature ? Frédéric Miquel, laboureur !

Ah ! non, laissez-moi rire ! Miquel Frédéric de Ferrières, commune de Lamothe-Cassel, signant des articles écrits dans un style tellement pur, tellement fleuri qu'un académicien n'oserait pas les renier !

Je savais bien qu'il allait de temps en temps, le soir, prendre des leçons chez des instituteurs du voisinage, mais qui se serait douté que notre jeune... laboureur ! eût fait des progrès aussi rapides ?

Il y a exactement 8 jours, il faisait une faute monumentale de français et d'orthographe en faisant insérer dans le délibération du Conseil municipal un vœu qu'il ruminait depuis longtemps, et le lendemain il signe des articles irréprochables !

La voilà bien la 8° merveille du monde que des naifs s'étaient amusés à chercher en moi !

Mon pauvre ami, s'il suffit d'un simple petit coup d'épingle pour crever les ballons en baudruche, méditez à votre tour la fable que le bon La Fontaine a intitulée : Le Geai paré des plumes du paon. Et songez que les hommes, parfois, ne sont pas plus intelligents que les bêtes !

Un article signé : Frédéric Miquel, laboureur !

C'est tout un poème pour ceux qui connaissent ce timide jeune homme qui a l'honneur instinctive de toutes les responsabilités, et qui a eu le courage d'accepter celle-là !

Vous êtes en bon chemin, cher Monsieur l'Avec votre goût du changement, vous adrez bientôt ce que vous avez brûlé pour brûler ce que vous avez adoré.

Ainsi donc, progrès dans votre instruction, retour à de meilleurs sentiments, telle sont les consolations que vous donnez aux habitants de la commune qui a le bonheur de vous posséder. Cela les change un peu de la comète et du mauvais temps.

Parдон ! j'oubliais le développement de votre intelligence !

Vous vous êtes senti suffisamment désigné, dites vous, dans ma réponse.

Ah ! ce n'est pas si bête que cela, allez ! Vous avez un certain flair !

Vous avez beau mettre en avant le refus du *Matin* d'insérer un de mes articles pour blaguer avec un talent de journaliste, la meilleure preuve qu'il n'est pas si ordinaire que cela, c'est que vous vous êtes si facilement reconnu dans le portrait que j'ai tracé de vous, sans que je vous aie nommé le moins du monde. Cela prouve qu'il était assez ressemblant et j'aurais vraiment dû de quoi me rendre fat, si, comme vous le dites, je ne l'étais pas déjà assez !

Si *Le Matin* m'a renvoyé un article qu'a publié un autre journal qui n'entre pas chez vous, le pauvre malheureux ! c'est parce que les sottises qu'il contenait étaient des vérités un peu dures pour vous et les vôtres ! Nous en réparerons, si vous le voulez ! Vous ne connaissez pas cet incident si je ne l'avais pas raconté moi-même. Et le fait de l'avoir raconté, prouve, il me semble, que moi au moins, j'en ai pas plus souffert que cela.

Que prouve ce renvoi, du reste ; sinon que la Presse s'est comme les jolies filles ? Il faut savoir plaire à l'une et aux autres. N'est-ce pas M. Miquel ? Cela m'a fait comprendre aussi qu'un grand quotidien ne me prendrait jamais comme rédacteur. Cette constatation ne me cause plus la même peine depuis que je sais à qui l'emploi est réservé. Les faux, les bèches et les charnues ne sont plus dignes de retener le phénomène qui a fait de tels progrès en français. Quoique à Cincinnati, vous n'avez pas la moindre ambition, *chacun sait ça*, comme dit la chanson, embrassez la carrière littéraire, il n'est pas encore trop tard. N'entrevoiez-vous pas déjà dans les brumes de l'avenir, l'apothéose du Panthéon... de Zola ! Les rêves les plus beaux vous sont permis !

M. Miquel se défend de m'avoir envoyé des lettres anonymes et des journaux imbéciles, tels que la *Calotte*. Au début, je ne songeais nullement à l'accuser, le sachant trop franc, trop loyal !

Ce qui m'a amené à le faire, le voici : Le dernier numéro qui me soit parvenu a été mis à la poste de Gourdon, le 21 mai. Or, ce jour-là, il n'y avait qu'une autre personne de Lamothe qui se trouvait avec vous dans cette localité.

D'ailleurs, j'ai gardé la bande du journal. Quoique l'écriture en soit déguisée, il y a des indices auxquels un expert ne se tromperait pas, si je me suis trompé, moi.

Eh ! bien, j'accepte de faire publiquement des excuses à M. Miquel, si le résultat de l'expertise à laquelle je propose de soumettre cette écriture, démontre qu'elle n'est pas de lui, ou d'un de ses amis politiques de chez nous.

Il prétend n'être pour rien dans la rédaction de l'article paru contre moi dans le n° 61 du *Journal du Lot*.

Je sais bien qu'il n'est pas signé de lui, car il ne l'a pas fait, pas plus, du reste que le dernier. C'est d'ailleurs ce que je disais dans ma réponse. M. Miquel a seulement fourni les idées.

Là encore, je consens à faire les mêmes excuses à M. Miquel s'il peut me fournir la preuve que l'auteur de l'article a pu connaître par lui-même, et non pas par quelqu'un de la commune, un surnom, qui, comme je l'ai dit, est éteint depuis plus de 40 ans.

M. Miquel semble insinuer encore que sa conduite était irréprochable vis-à-vis du sexe faible, la mienné laisserait à désirer sur ce point.

Je savais méchant si j'insistais sur son cas. Quant à ses insinuations contre moi, je les mets carrément au défi de me prouver ce qu'il sous-entend, comme il m'en menace.

S'il ne le fait pas, j'aurai le droit de dire qu'il ne dit pas la vérité, comme j'ai pu dire déjà à l'auteur anonyme du premier article qu'il ne faisait pas preuve de courage en ne m'attaquant pas à visage découvert.

Quoiqu'il fasse son possible pour cela, et que certaines révélations m'en donnent presque le droit, je ne suivrai pas M. Miquel, au moins aujourd'hui, sur

le terrain où il veut m'entraîner. Je n'ai jamais attaqué les représentants du pays. Je déclare, au contraire, avoir une grande reconnaissance envers M. Coula et M. de Verninac pour le bien qu'ils m'ont fait... ou qu'ils ont voulu me faire !

Mais, est-ce un crime de lèse-majesté que de n'avoir pas exactement les mêmes conceptions politiques avec nos élus.

Si la reconnaissance était aussi impérative, M. Miquel serait le plus ingrat des hommes.

Quoiqu'il en soit, et c'est par là que, je termine, une fois de plus je mets au défi M. Miquel de prouver que je dois à des hommes politiques, quels qu'ils soient, aussi bien mon entrée à l'école d'officiers que ma nomination au choix comme Capitaine.

Il était de l'intérêt même des hommes politiques auxquels M. Miquel fait allusion en citant le nom de l'un, et en désignant trop clairement l'autre, d'adresser ici ma protestation indignée.

De deux choses l'une. Ou mes examens et mes notes me permettraient d'entrer à l'Ecole et de passer au choix, ou bien ils ne le permettraient pas. Dans le premier cas, l'influence d'hommes politiques devenait inutile. Dans le second, ils auraient commis une malhonnêteté en me faisant passer sur le dos de camarades plus dignes.

L. MONTAL Capitaine d'Infanterie Coloniale en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur

Grâce à elles ! La Favière (Jura), 19 mars 09. J'ai employé les Pilules Suisses pour guérir des maux d'estomac et j'ai été très satisfait du résultat obtenu. A. J. Dale. (Sig. lég.) 1 fr. 50 la boîte.

Chez nos voisins Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi 11 courant sous la présidence de M. Cabannes maire.

M. Lescouq secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après observations de M. Lafourcade demandant que soit maintenue la création d'un nouveau cantonnier rural et affirmant à nouveau que les propriétaires riverains sont toujours disposés à donner les journées d'hommes ou de bestiaux nécessaires mais s'opposant à donner gratuitement les matériaux.

M. Leygues dépose des notes afin que le conseil prenne un délibération au sujet de la correspondance des trains de Cahors avec les trains d'Agen-Périgueux.

M. Bergues propriétaire d'un jardin sis côté de l'abbatoir était en différend avec la commune au sujet de la vente de ce jardin ; après intervention de M. Leygues auprès de M. Bergues, l'accord est intervenu entre les 2 parties.

M. le Maire est informé que l'administration ne peut accepter telle que la retraite accordée à M. Bru préposé à l'abbatoir ; une nouvelle délibération est prise et cette retraite sera servie avec la dénomination « secours renouvelable » qui commencera le 1er juillet 1910.

M. le Maire a reçu une lettre de M. Paga réclamant un dédommément pour dégâts occasionnés par la commune aux immeubles situés halle au blé. Le Conseil charge M. le Maire de régler ce différend.

Une commission est nommée afin d'organiser les Fêtes du 14 juillet ; font partie de cette commission MM. Lescouq, Cambou, Rivet et Martin.

Une demande de subvention pour la Société protectrice des apprentis est ajournée.

Au sujet d'une demande de concession de terrain au cimetière, formulée par Segala, le conseil vote qu'il se fasse une indemnité correspondante au prix de la concession.

Le budget des chemins vicinaux est adopté tel qu'il est présenté.

Puis le Maire cède la présidence à M. Belhomme pour l'examen du compte administratif qui se solde par un excédent de recettes de 6 633 fr. 90. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte ensuite le budget supplémentaire tel qu'il est proposé. Ce budget donne comme recettes 13 333 fr. 39 et comme dépenses 13 341 fr. 45.

Après avoir convoqué diverses commissions pour le courant de la semaine le Maire lève la séance.

Accident

Dans l'après-midi de jeudi, le nommé Marcelin Rouché, électricien, descendant la côte de Fumel à bicyclette pour se rendre chez lui à St-Vite, lorsque arrivé en face la maison Carré, la pièce de ce dernier voulant traverser la route, vint se jeter au-devant de la bicyclette.

Malgré l'allure très modérée à laquelle marchait Rouché ce dernier ne put pas éviter la fillette et alla se plaquer sur les cailloux bordant la route.

Dans sa chute, Rouché s'est luxé une épaule. Quant à la petite, son état n'est pas grave ; elle en sera quitte pour la peur.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

GRAINS de SANTÉ DOCTEUR FRANCK PURGATIF ou DÉPURATIF 150 la Boîte de 50 Grains Notice dans chaque boîte. En Vente toutes Pharmacies. Le Remède de la CONSTIPATION

LA HERNIE

L'Été du Hernieux La Hernie et la Chaleur L'Appareil CLAVERIE

On sait que l'été est pour le hernieux la saison pénible par excellence. Sous l'influence de la chaleur la hernie devient le siège d'inflammation, de plaies, quelquefois même de complications dangereuses.

Ajoutons aussi que, plus que jamais, le hernieux souffre de la pression brutale des ressorts d'acier et des pelotes dures et quelq'fois en bois, dont sont munis les modèles de bandages inférieurs, malheureusement encore si répandus.

Seul l'Appareil sans Ressort perfectionné de A. CLAVERIE, permet d'éviter radicalement tout malaise et de jouir normalement de tous les avantages de la belle saison.

Léger, souple, imperméable à l'eau et à la transpiration, c'est le seul qui se moule sur le corps sans se déplacer, même dans les mouvements les plus étendus, et sans occasionner la moindre gêne.

On sait que M. A. CLAVERIE visite notre région depuis de longues années et nombreux sont ceux de nos compatriotes qui ont recouvré leur santé et la plénitude de leurs forces, grâce à l'excellence de ses appareils.

Aussi est-ce avec plaisir que nous avons appris parmi nous l'arrivée de ce renommé Spécialiste et nous nous empressons de communiquer cette bonne nouvelle à ceux de nos lecteurs et à celles de nos lectrices qui souffrent de Hernies, Déviations, Déviations utérines, etc., assurés qu'ils sont de trouver, grâce à lui, un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h., à :

Souillac, Lundi 27 Juin, Hôtel du Lion d'Or.

Figeac, Mardi 28, Hôtel des Voyageurs. — Villa.

Cahors, Mercredi 29, Hôtel des Ambassadeurs

Gramat, Jeudi 30, Hôtel de Bordeaux.

"Traité de la Hernie", conseils et renseignements gratuits et discrètement, A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris.

Conseil du Docteur Après chaque Repas prenez une FRANCISCAINE Jaune ou Verte Seuls Concessionnaires : H. BAÛÉ & Co - Cahors (Lot).

LA PHOSPHOIDE est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors (Voir aux annonces)

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LUMIÈRE Lustrerie, appareillage, MOTEURS FORCE MOTRICE -- pour toutes industries --

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

Jacques MISPOULIÉ 2, PLACE St-MAURICE, CAHORS

à l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeuvi 16 juin 1910

Table with 4 columns: ESPÈCES, ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 10 k. poids vif. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente facile sur les bœufs et les porcs, mauvaise sur les veaux, calme sur les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Le Champion des 2 Mondes. DU CAFÉ... RIEN QUE DU CAFÉ... MAIS DU BON DU FORT du CAFÉ GILBERT PAS D'AUTRES LE CAFÉ GILBERT EST LE MEILLEUR CAFÉ EN GRAINS

SAVON CONGO Blancheur et Teint VICTOR VAISSIER

MACHINES AGRICOLES

M. PONS MÉCANICIEN À St-PIERRE LAFFUILLE

Informe le public qu'il se charge de toutes réparations de machines agricoles :

Faucheuses, Moissonneuses Réparations de chaudières sur place Pièces mécaniques d'automobiles, SOUDURE DE MÉTAUX

Fonte de cuivre et de bronze, etc., etc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 Juin.

L'amélioration qui a été constatée hier à la Bourse de New-York a provoqué une reprise du Rio, mais le reste du marché est demeuré faible.

La Rente française est à 98.02. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 79.90, le 1894 à 77.95, le 5 0/0 1906 à 104.05 et le Consolidé à 95.02.

L'Extérieure espagnole cote 96.50, le Portugais 68.20 et le Turc 93.90.

Nos Sociétés de Crédit sont mieux tenues. La Banque de Paris se négocie à 840, le Crédit Foncier à 824, le Crédit Lyonnais à 1405 et la Société Générale à 732.

Parmi les Chemins français, le Lyon se traite à 1290 et le Nord à 1730.

L'action Batopilas Mining est demandée à 49.

Les Obligations 5 0/0 or de l'Etat de Rio Grande du Nord sont à 475.50.

L'action de la Compagnie des Mines d'or d'Alvergne reste en bonnes tendances aux environs de 201. Les deux premières filiales de la Compagnie, la Société minière de Postvilleux et la Société minière de Nades ont commencé leurs travaux au lendemain même de leur constitution et la plus grande activité règne sur leurs chantiers.



## Chemin de Fer d'Orléans

### Relations entre Paris et l'Amérique du Sud

par service combiné entre la Compagnie d'Orléans et la Compagnie des Messageries Maritimes.

Billets simples et d'aller et retour, 1<sup>re</sup> classe, entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (via Bordeaux ou Lisbonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne (1 sur les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes).

De ou pour Paris-Quai d'Orsay. Prix.

#### Voyageurs au-dessus de 13 ans

	Billets simples	Billets d'aller et retour
Rio de Janeiro...	990,85 (1)	1578,80
Santos.....	1015,85 (1)	1618,80
Montevideo ou Buenos-Ayres.	1165,85 (1)	1858,80

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets d'aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au Bureau des Passages de la Compagnie des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Madeleine, Paris.

#### Ce qu'on peut visiter en France

En empruntant les lignes du réseau d'Orléans

Le réseau d'Orléans, situé au cœur de la France, dessert la riantة Touraine, si riche en monuments et en souvenirs historiques (Blois, Chambord, Amboise, Chenonceaux, Loches, etc...).

Par la belle région de la vallée de la Loire, il conduit à Angers, Nantes, et à la Côte Sud d'une Bretagne ancienne aux plages réputées (La Baule, le Pouliguen, Quiberon, Belle-Ile, Concarneau, Douarnenez).

Au centre de la France le réseau d'Orléans permet de visiter l'Auvergne avec ses fraîches vallées et ses stations thermales (La Bourboule, le Mont Dore, Le Lioran, Vic-sur-Cère, etc...) ou encore les merveilles naturelles des Gorges du Tarn et du Quercy (Rocamadour, Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave).

Au delà enfin, par les grandes lignes de Bordeaux, d'un côté, Toulouse, de l'autre, qui sont aussi les routes d'Espagne et du Portugal, il donne accès à la région des Pyrénées.

Les beaux paysages de montagne ainsi que nombre de stations thermales (Luchon, Cauterets, Les Eaux-Bonnes, Lamalou, Amélie et Vernet-les-Bains, etc...) et les grandes stations thermales, balnéaires ou hivernales de Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc..., ont consacré depuis longtemps la célébrité des Pyrénées.

aires ou hivernales de Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc..., ont consacré depuis longtemps la célébrité des Pyrénées.

Afin de faciliter le tourisme dans ces riches domaines, la Compagnie d'Orléans offre au public de nombreuses combinaisons à prix très réduits, billets d'aller et retour individuels et de famille, billets circulaires, cartes de libre circulation, etc...

Elle a, en outre, réalisé toutes les commodités de voyage afin de rendre les excursions aussi agréables et rapides que peu fatigantes.

Nota. — Pour plus amples détails, consulter le *Libret-Guide officiel* de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville, et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs. (Publicité).

#### Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

tion de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Biarritz, Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 104 fr. 50, 2<sup>e</sup> classe, 123 fr. — Prix, 2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50, 2<sup>e</sup> classe, 123 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le centre de la France et les Pyrénées, divisées en 5 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur

gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les billets de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le *Libret-Guide officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

#### CYCLES DEPREZ

51, Boul. St-Martin Paris. ON DEMANDE pour les villes de France des représentants sérieux pour la vente des bicyclettes, machines à coudre, horlogerie et bijouterie au prix de gros, remise ou bicyclette gratuite. CATALOGUE ET INSTRUCTION FRANCO.

## INSTRUMENTS AGRICOLES

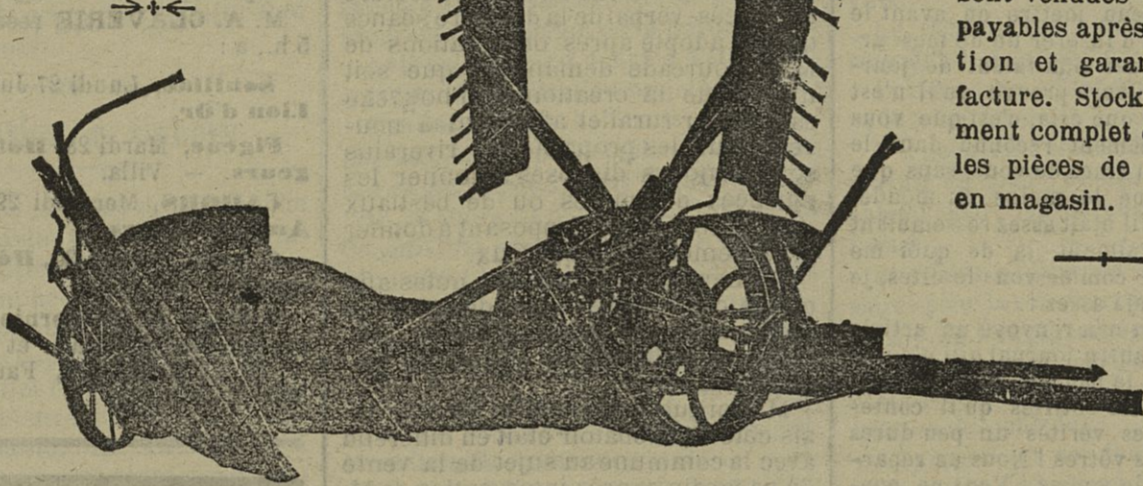
# A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

SEUL CONCESSIONNAIRE

de la Grande Marque DEERING pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Pilter, Plano, etc. Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité. Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Houes Planet, Charrues Brabant.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

## ÉPILEPSIE

Généralisation par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, ré- pulse jusqu'à aujourd'hui incurable. La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. O. FANYAU, Ph<sup>o</sup> à Lille (Nord).

## AMÉRIQUE

Passages de Cabine-Emigration aux prix les plus réduits. H. ZUBER, Agent Général, 1, rue de Strasbourg, Paris. RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

## Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot. Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

### L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la:

### PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des:

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50; Le litre... 6 fr.

### La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

- « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
- « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Merue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
- « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
- « C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
- « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
- « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
- « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OXYL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS  
Dépôt dans toutes les Pharmacies

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévanois, des Syndicats d'Initiative départementaux

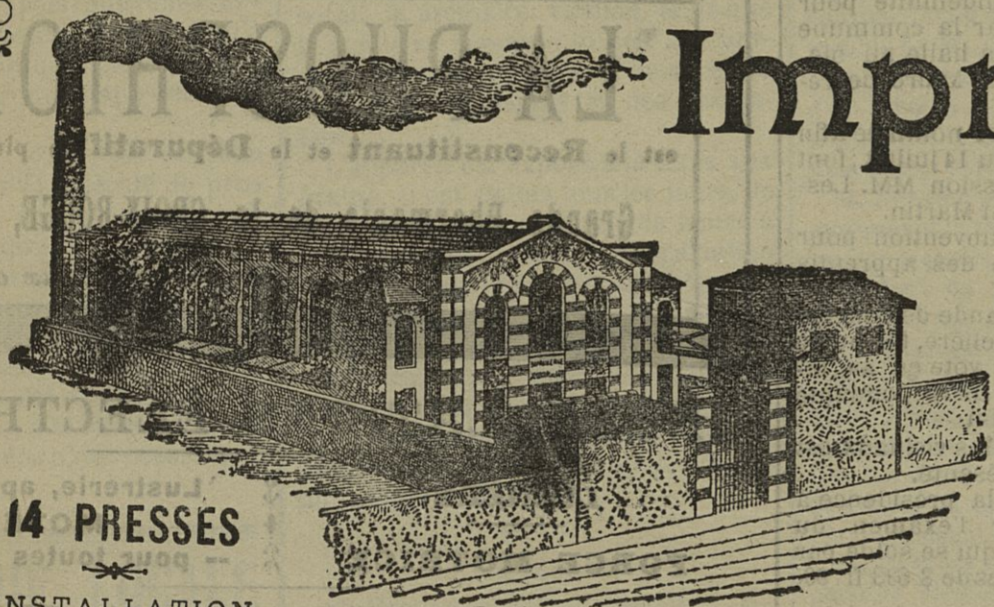
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS